

# RIBER

Communiqué

---

## **PROJET DE TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES RIBER D'EURONEXT PARIS VERS EURONEXT GROWTH**

**Bezons, le 22 avril 2020 – 18h30 – Le Directoire de RIBER, réuni le 21 avril 2020, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale mixte du 23 juin 2020 le projet de transfert de la cotation des titres de la société du marché réglementé d'Euronext vers le marché Euronext Growth à Paris.**

### **Raisons du projet de transfert**

RIBER projette de transférer la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth à Paris. Ce projet vise à lui permettre d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth devrait ainsi simplifier le fonctionnement de la société et diminuer ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

### **Conditions du projet de transfert**

La soumission à l'Assemblée Générale des actionnaires de ce projet de transfert de la cotation des titres suppose l'obtention préalable de l'avis du Comité d'entreprise de la Société.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par les actionnaires réunis en Assemblée Générale mixte le 23 juin prochain et de l'accord d'Euronext Paris, cette opération consiste à demander à Euronext la radiation des titres des négociations du marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth, sans émission d'actions nouvelles.

RIBER réunit les conditions d'éligibilité requise, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros.

### **Principales conséquences du projet de transfert (liste non exhaustive)**

Conformément à la réglementation en vigueur, RIBER informe ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert :

#### Protection des actionnaires minoritaires :

- la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
- par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote ;

- cependant, conformément aux dispositions légales, RIBER restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.

#### Information financière périodique

- allongement à 4 mois suivant la clôture du semestre des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période ;
- libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés.

Concernant ces deux points, RIBER entend maintenir ses pratiques précédentes et donc continuer en particulier à appliquer le référentiel comptable IFRS.

#### Information permanente

RIBER entend continuer de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés (« MAR »). Ces dispositions resteront également pleinement applicables à RIBER notamment en matière de déclaration des opérations réalisées par les dirigeants (et personnes qui leur sont liées) sur les actions de la société.

#### Liquidité

Enfin, la Société attire l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

#### **Calendrier prévisionnel de l'opération** (sous réserve de l'accord d'Euronext)

Si les actionnaires de RIBER se prononcent favorablement sur le projet de transfert, l'admission sur Euronext Growth interviendra dans un délai minimum de deux mois après l'Assemblée Générale.

- **21 avril 2020** : Réunion du Directoire en vue de convoquer une assemblée générale devant notamment statuer sur le projet de transfert vers Euronext Growth,
- **22 avril 2020** : Publication du communiqué de presse relatif au projet de transfert vers Euronext Growth.
- **23 juin 2020** : Réunion de l'Assemblée Générale se prononçant notamment sur le transfert vers Euronext Growth, sous réserve de l'avis du Comité d'entreprise.
- **23 juin 2020, à l'issue de l'Assemblée Générale** : En cas de vote favorable, réunion du Directoire décidant de mettre en œuvre l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale - Demande auprès d'Euronext de radiation des titres de la société du marché Euronext Paris et demande concomitante d'admission directe des titres sur le marché Euronext

Growth, et publication du communiqué de presse relatif à la décision du Directoire et à la demande d'admission sur le marché Euronext Growth.

- **A compter du 24 août 2020** (en fonction du délai d'instruction d'Euronext) : Radiation des titres RIBER du marché Euronext Paris et admission des titres sur le marché Euronext Growth.

La société sera accompagnée dans son projet de transfert sur Euronext Growth par Gilbert Dupont en tant que Listing Sponsor.

### **A propos de RIBER**

RIBER est un leader mondial d'équipement pour l'industrie des semi-conducteurs. L'entreprise conçoit et fabrique des systèmes d'épitaixie par jets moléculaires (MBE) ainsi que des évaporateurs destinés à l'industrie des semi-conducteurs. Elle offre également à ses clients un support technique et scientifique en assurant la maintenance de ses équipements, l'optimisation de leurs performances et de leurs rendements. A travers ses équipements de haute technologie, RIBER joue un rôle essentiel dans le développement de dispositifs semi-conducteurs avancés qui sont utilisés dans de nombreuses applications grand public, notamment dans les technologies de l'information, les réseaux de télécommunications 5G, les écrans OLED ou les nouvelles générations de cellules solaires.

RIBER est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment « C ») et fait partie des indices CAC Small, CAC Technology et CAC T. HARD. & EQ.

ISIN : FR0000075954 | Reuters : RIBE.PA | Bloomberg : RIB : FP

[www.riber.com](http://www.riber.com)

### **Contacts**

RIBER  
Laurent Pollet  
tél. : 01 39 96 65 00  
[invest@riber.com](mailto:invest@riber.com)

CALYPTUS  
Cyril Combe  
tél. : 01 53 65 68 68  
[cyril.combe@calyptus.net](mailto:cyril.combe@calyptus.net)